

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 1^{er} mai 2012

C A N A D A PROVINCE DE QUÉBEC MRC BROME-MISSISQUOI

Une assemblée publique de consultation s'est tenue à l'Hôtel de Ville, le **mardi 1^{er} mai 2012**, à compter de 19 h 00. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence du maire monsieur Jacques Ducharme selon les dispositions du *Code municipal*.

Sont présents les conseiller(ère)s suivant(e) s :

Messieurs :	Gérald Van de Werve	Charles Crawford
	Pierre Parent	Louis Roy
	Jean Lévesque	
Madame :	Michèle Desmarais	

L'inspecteur en bâtiment Monsieur Guillaume Gilbert est présent.

Madame Johanne Labrecque est présente en l'absence de la directrice générale Anne Pouleur.

SUJET :

Adoption du projet de règlement de construction 126-2010-05 ayant pour objet de réviser les normes de construction d'une rue privée sans issue de 500 mètres et moins. La chaussée carrossable doit avoir une largeur minimale de 5.6 mètres et le projet de construction de rue doit prévoir des accotements de 0,5 mètre de part et d'autre de la chaussée.

Monsieur Jacques Ducharme ouvre l'assemblée publique et demande à Monsieur Guillaume Gilbert d'expliquer la modification qui sera apportée au règlement de construction.

François Jobin : est d'avis que c'est une bonne initiative du conseil municipal d'aller de l'avant avec la modification. Celle-ci ne peut qu'améliorer la situation des payeurs de taxes et fera en sorte que de nouvelles constructions résidentielles pourront être érigées.

Guillaume Gilbert : explique que la modification est applicable seulement à l'intérieur du périmètre urbain.

Il n'y a plus de question, Monsieur Ducharme lève l'assemblée publique.

Anne Pouleur
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Jacques Ducharme
Maire